



1, rue du Général Leclerc
77400 POMPONNE
Tél. : 01 60 07 78 22
mairie@pomponne.org

DÉLIBÉRATION du Centre Communal d'Action Sociale du 7 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le sept novembre à dix-neuf heure, le Conseil d'Administration de la Commune de POMPONNE, dûment convoqué le 30 octobre 2024, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Arnaud BRUNET.

Membres en exercice : 13
Présents : 10
Absents représentés : 1
Votants : 11

Date de convocation : 30/10/2024

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. BRUNET, Président, Mme DESCOUX, Vice-Présidente,
Mme JODIN, Mme MARTINS, Mme BEELS, Mme FRANÇOISE, M. DROMAS, Mme BÉDU,
Mme VALLET, M. VOISIN

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. BEDU donne pouvoir à Mme BEDU

ÉTAIENT ABSENTS :

Mme ETIENNE, M. DE SOUSA Pierre José

Invitée :

Mme MOREL, Directrice du Pôle Population

N° 2024-17 – MODIFICATION DU CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICE SOCIAL

Vu l'article L.123-5 du code de l'action sociale et des familles,

VU l'avis de la commission Actions sociales / affaires scolaires et périscolaires / Petite enfance / Jeunesse en date du 19 septembre 2024,

Vu le budget de l'exercice,

Vu la délibération 2024-05 du 11 avril 2024 relatif au renouvellement du contrat de prestation de l'assistante sociale de Pomponne,

CONSIDÉRANT qu'il convient de modifier le contrat de prestation de l'assistante sociale afin de continuer à soutenir les familles qui rencontrent des difficultés,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le nouveau modèle de contrat de prestation de service social et ses modalités tel qu'annexés à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits et ont signé les membres présents.

A Pomponne, le 7 novembre 2024

Extrait certifié conforme au registre des délibérations



Arnaud BRUNET

Président du CCAS